



onsieur mon Frere,

Jay publié avous des par mes lettres d'hier que
 je crain quil y aura du desordre on la maison de
 S. A. par la provocation du Thesurier Volbergen qui se
 schappe de lordre de S. A. & rend inutile l'assignation
 faite sur les Resposurs. Van Bladen fist des hier
 qua fautes de leur ordre satisfait quil renonce et
 au benefice de la livraie. J'ay apprehend: que d'autres
 feroient de mesmes. Vous pouvez assez penser que
 nous ne manquons pas de parler la dessus avec le
 Thesurier. Mais il ne son est parti pour cela
 ainsi donne evidem a connoistre quil a intention de traicte
 le payement a laccoustumee & ne satisfais a presens
 qua la prais d'argent. Je vous parle des debtes assignees
 sur les Resposurs de lan 1644. S. A. sest bien doute quil con
 tinueroit a mettre la main aux ordres donnez & la porte
 en mesme temps a la bourse: ou a la gorge des pauvres Couran
 ciers, et pour y obvier avoit resolu de donner luy mesme ou bien
 de faire donner par eux de son Conseil les assignations. Nous
 crions aussi tous quil y avoit sujet de le faire ainsi
 pour ne laisser cet avantage au S. Thesurier de se prevaloir
 de l'autorite de S. A. contre ses ordres et assignations, & se
 servir des dds de S. A. en ses affaires particuleres, ou mesme
 ses propres. Je ne suis parci pour contreroller les actions &
 procedurs de M. le Thesurier: mais je m'assure bien que

Vous ne permettez de vous des mententent que ces attentats, assez suffisants pour convertir la maison
 de S. A. en la maison de M. de Volbergen. De quel aussi j'espere que vous sçavez que si vous ne le faites
 pour que les lettres de M. de Volbergen ne soient point de nul effet. Il est plain que si vous ne le faites
 le Thesurier fait mesme de recourir le Thesurier de son propre mouvement a se dispenser plus tost que
 ports de la maison de S. A. Non plus, si est raisonnable que non le second de luy de luy de luy de luy de luy
 de bons foy, pour faire servir a Madans la Paissance. Sçachant que si vous ne le faites pas
 l'estadement proceds de mauvais dessein j'vous supplie de proceder que vous ne le faites pas

ou bien sans lui (il
se a la charge des
doses & examine
ceux du th² par
controle & en
fin des pages.)

M. Showouters, les Estats menaux du Thesorie pour voir si on ne
pourroit ^{en trouver} dequoi payer les sommes dues a M. de Mequfort. Pour moy
je croy qu'on trouvera de fonds par les calculs des comptes & d'ord.
estats menaux de payer non seulement l'ord. S^r mais bien d'autres or-
dres. Je l'ay proposé a nos Collogues, mais ma proposition n'a esté
reçue, comme elle devoit, & pour des raisons, je n'en ay voulu faire
instances plus outre. Peut estre aussi qu'ils seront bien aise de recevoir
l'ordr de S. A. express de examiner l'ord. Estats menaux & les com-
ptes pour ce subiect. Je ne voudrois pas que ceci suscitast la moindre
movent d'opinion parmi nous, ou avec les Thesorie, mais si vous jugez
qu'on vous voit clair en l'estat des finances de S. A. vous vous
servirez de l'advis que je vous donne, ou vous nous enverrez quelq
autres expédient qui nous puisse servir a la mesme fin. Esquoy
me sera d'avantage pour estre deschargé de vous, sauf a suborvo-
ler j'ay en soy en tout et partout, comme

Monsieur mon freres

Vostre tresobéissant
serviteur a tous respects
Etienne Fris
D. de Wilhem

A La Haye le 56 de Juillet 1645.

[Signature]

Dr. M. Volbreg.

Pour s'claircir sur le nouveau des Estats nouveaux il vous plai
ra sçavoir que nous manquons l'estat des Finances jadis de la thes
saurie des finances de l'administration. Sans la thesaurie jadis
es que peut estre beaucoup de l'absurdite. Ego nosus an expediat mouve
re l'amenagement. Par ce l'estat n'est en forme de bilan, de la thesaurie on
peut voir estre sçavoir en cest affaire. Mais il ne donnea jamais conseil faut
N. quous A. On a proposee des questions a la faculte de la theologie
de Leyde les quelles ne semblent estre de danger de consequence.
Entre autres An ordra consistoralis, Classicals & syno
dalis est de jure divino? Ne possit consistores cum monarchia
voveri subsistere. Les questions sont creches de la maniere de
durons et signez de luy et de tous les ministres Anglois de ce pais
On les a remis aux classes de synodes. Es questions nous d'imp
vax. C'est la plus part de ce pais ne ches l'ont que de l'aba
tre avec les Anglois. Les theologiens de Leyde de l'ont qui sont
fait pour estre renueves en l'estat de synode national.
Mais si l'on n'aime pas l'ont avec nous & quels veulent de fin
ce chose est pour nous n'estre en combatton. On ne sçait
de ne faire avoir les questions, toutes s'assemble avec le mode
de ne sçavoir. Si cela se fait je le vous envoie. Je sçay que
je n'heur de creche si on le sçait en l'estat. Les Anglois
ont fait leur descretes, et a l'heure on demande l'advis
de nos theologiens de l'ont. Mais les questions ne se pas
qui d'ont sont de repimms Ecclesiasticis de discipline
Ecclesie. p'ans l'apostolus. En l'estat de l'ont de l'ont 1648

—

Mijn Heer
Mijn Heer van Zuylooten
Ridder Raet de Sijwa
in van der Hochedt



no longer